

# QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT À LIGNIÈRES-LA-DOUCELLE ET À ORGÈRES (-LA-ROCHE) AU COURS DES SIÈCLES PASSÉS

Par Christian FERAULT

*A partir de l'importante thèse de Constant Tonnelier (« L'école catholique en Mayenne, un service public d'église », 1981, 542 p.), de documents présents aux Archives départementales et de renseignements divers et épars, nous avons tenté de rassembler les informations concernant l'enseignement sur notre commune, en ses deux composantes autrefois.*

*Ce travail comprend des éléments attestés mais aussi des hypothèses dont nous livrons ici ce qui nous apparaît comme étant le plus vraisemblable. Il demande à être enrichi.*

*Pour la période moderne – disons l'ensemble du XXe siècle – nous avons volontairement laissé la place aux Acteurs et Responsables d'associations, dont de gestion : ils disposent d'éléments précis et chiffrés pour compléter cette ébauche (dans un prochain Bulletin municipal ?).*

Entre le XIe et le XVIIe siècles, aucune mention de Lignéres et d'Orgères n'a été trouvée : il n'y avait, sans doute, aucune éducation donnée sur place. Replaçons cet état dans un contexte de grande pauvreté générale, de voies de communication en très mauvais état, de travail précoce des enfants au sein des exploitations agricoles et de vie centrée sur la famille et les cérémonies religieuses dominicales au bourg.

Dans le Bas-Maine, les « **Petites écoles de garçons** » remontent au XVe siècle. En 1789, il en existait dans presque toutes les communes. Les fondateurs étaient des prêtres, des clercs ou des laïques qui s'appuyaient sur des fondations (rentes, dons en nature... et sur le revenu – incertain – de la rétribution scolaire non exigée des pauvres). Les maîtres étaient des membres du clergé, le plus souvent des prêtres. Les élèves étaient peu nombreux et à la présence irrégulière, rythmée par les saisons et leurs exigences. L'école, située au bourg, ne pouvait accueillir que les garçons du village et de ses abords.

Leur seul but était l'apprentissage de la lecture, ce qui représentait beaucoup à l'époque...

**Celle de Lignéres-la-Doucelle fut fondée en 1751** [Saint-Calais-du-Désert : 1618 ; La Pallu : avant 1714]. Dura-t-elle jusqu'à la Révolution ?

Souignons que les Cahiers de doléances de 1789 émettaient le vœu de deux écoles par paroisse : une de filles et une de garçons.

Les « **Petites écoles de filles** », dirigées par les « Filles de la Société de Madame Thulard » (Perrine Brunet, de La Chapelle-au-Riboul), nommées aussi « Sœurs de Sillé », et dont le Règlement fut approuvé en 1709, eurent une bonne implantation au XVIIIe siècle dans la moitié nord du département.

Les sœurs étaient au minimum par deux dans chaque école où elles exerçaient leurs « devoirs de maîtresse d'école ».

**La création à Lignéres fut très précoce, en 1704**, seconde du département après Chevaigné [Saint-Calais-du-Désert : 1727].

Elles furent arrêtées entre 1789 et 1791, la Société étant dissoute et l'œuvre anéantie.

Celle de Lignéres persista-t-elle jusque là ?

Parmi les idées de la Révolution se trouvait une importante « œuvre scolaire » qui fut un échec sous la double raison du manque de moyens financiers et du défaut de maîtres ayant les capacités requises.

Pendant le Consulat, la loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) remet les écoles primaires aux communes mais sans soutien financier de l'Etat. Sous l'Empire puis la Restauration, l'enseignement est le fait d'initiatives privées : il est, en fait, dans les mains du clergé.

La loi Guizot du 28 juin 1833 est la véritable fondatrice de l'enseignement primaire. Elle dispose que cette instruction est privée ou publique. Les écoles primaires publiques sont entretenues par la commune et le département ; il y en a une par commune (ou groupement, en cas de faible taille). C'est « l'école communale » et le curé siège à son Comité de surveillance. Les écoles primaires privées sont à la charge de particuliers ou d'associations. Les instituteurs doivent disposer du Brevet de capacité.

Le 15 mars 1850, la loi Falloux traite de la liberté de l'enseignement secondaire et est source de progrès pour le primaire.

Les **écoles primaires publiques** seront créées très progressivement en Mayenne et il faudra 75 ans pour que toutes les communes disposent d'une école de garçons (ou d'une école mixte). Les écoles de filles resteront très peu nombreuses (six en tout). Il y aura eu une lente évolution des mentalités - non sans heurts – et, longtemps, de grandes insuffisances financières.

A Lignéres, **l'école de garçons de ce type est créée en 1834**, une riche année en Mayenne, avec 16 constitutions dont celles de Couptrain et de Javron.

Mais avant de poursuivre, voyons ce qui s'est passé à Orgères [nommée par erreur Orgères-la-Roche par C. Tonnelier].

On trouve deux mentions dont il n'y a pas lieu d'indiquer les contextes puisque cela a été fait pour Lignéres :

- une « **Petite école de filles** » est créée en 1730 [Pré-en-Pail, 1746] ;
- une **école publique laïque mixte en 1867**, qui aura une longue existence.

Un autre courant très important a existé en Mayenne au XIXe siècle : celui des **Frères**.

Resituons-les dans le contexte d'alors : après la Révolution, le clergé encore existant était resté très favorable à l'Ancien Régime et les populations rurales demeuraient peu ouvertes aux changements.

L'Eglise – et spécialement en Mayenne – va inventer les forces vives que sont les **Congréganistes** pour l'instruction et l'éducation des Jeunes.

Les Congrégations enseignantes seront nombreuses avec une spécialisation marquée :

- les Frères des écoles chrétiennes (« Grands Frères »), au service des enfants d'ouvriers et d'artisans des villes,
- les autres (« Petits Frères »), à celui des enfants de la paysannerie des villages.

Parmi ces derniers on trouve, notamment, les Frères de Saint-Joseph, de la Sainte-Croix, de Ploërmel et de Saint-Gabriel.

**Les Frères de Saint-Joseph** – dont le berceau fut dans le Maine – firent de nombreuses fondations d'écoles à partir de 1824 dont à **Lignéres-la-Doucelle** [date exacte non connue]. Mais faute de moyens, la formation intellectuelle des enseignants parut rapidement insuffisante, et les finances manquèrent.

Ces établissements fermèrent vite mais quand à Lignéres ? où se trouvait-il sur la commune ? était-il pour garçons ou pour filles (par recoupements, probablement pour filles). Beaucoup de questions donc.

Autre aspect de la période post-révolutionnaire : comment avoir des **écoles destinées aux filles** ?

Les préfets de la Mayenne, comme de la Sarthe, s'intéressèrent à la question mais en se heurtant au vide laissé par les fermetures autoritaires et au manque de moyens.

L'extension aux filles de l'application de la loi Guizot prit la forme d'une Ordonnance du 23 juin 1836 mais sans mentionner d'obligation.

Ce n'est qu'avec la loi Falloux que cela fut fait, au moins pour les communes de plus de 800 habitants, puis étendu à celles de 500 habitants par la loi Duruy du 10 août 1867.

Deux Congrégations de sœurs enseignantes donnèrent leur accord à cette entreprise, mais dans la mesure où les financements seraient assurés, d'où une course aux donations et contributions : celle des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Evron [héritière des Filles de Madame Thulard] qui couvrit à peu près le département entre 1802 et 1899, et celle des Sœurs de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception de Briouze dont le nombre de créations fut beaucoup plus faible mais certain dans notre voisinage (p.ex. La Pallu en 1849 et Couptrain en 1875).

Ces écoles publiques **et** privées de filles étaient qualifiées de « communales » en vertu de la loi de 1836.

**A Lignières, l'ouverture eut lieu dès 1837**, à l'initiative des Sœurs d'Evron, qui participaient à l'enseignement depuis 1704 jusqu'à leur dispersion par la Révolution [de façon continue ?].

En 1837, une convention est passée avec la Congrégation : une dotation par rente sur l'Etat à hauteur de 400 F correspond à la présence de quatre Sœurs, avec application par Ordonnance royale du 25 février 1840.

Mais la même année, l'école **publique** congréganiste de filles ouvre. Des legs sont consentis en 1840 et 1846. Cette école prend le qualificatif de « communale » en 1881 et sera laïcisée en 1903.

Une **école privée** ouvrira le 2 octobre 1903, avec une existence éphémère puisqu'elle fermera en fin d'année scolaire, précisément le 9 juillet 1904.

Mais nous sommes entrés dans une période charnière qui s'étend de 1881 à 1904, au cours de laquelle deux conceptions du monde et de la vie sous la IIIe République s'affrontent. En milieu rural – donc l'essentiel – l'église est le lieu de rassemblement le dimanche, habitudes et mauvaises communications obligent. En face, le vrai ciment du parti républicain – dans sa diversité de composition – est la volonté de séculariser l'Etat et la vie sociale.

Notre département est ainsi une zone de lutte vive contre le régime politique en place et ses lois scolaires :

- loi Ferry du 16 juin 1881 exigeant le Brevet de capacité de l'enseignement primaire pour le public **et** le privé,
- loi Goblet du 30 octobre 1886 qui dispose de la neutralité scolaire avec, en conséquence, des personnels uniquement laïques dans le public.

Cette laïcisation devait se réaliser en 5 ans pour les écoles de garçons et en 10 ans [plus dans les faits] pour celles de filles.

Comme la Mayenne est très religieuse et que les Sœurs bénéficient de l'estime publique et de la confiance des familles, l'Eglise va créer son propre système scolaire pour demeurer fidèle à sa doctrine (en cours d'élaboration...).

Ainsi est fondée, le 5 novembre 1889, la « Société des écoles libres » qui a pour objet l'acquisition et / ou la location d'immeubles. Au sein des paroisses, les curés ont la charge de collecter des fonds auprès des fidèles, tandis que des familles aisées édifient des bâtiments, participent au fonctionnement...

Au tout début du XXe siècle, la situation évolue rapidement et fermement avec le « Dehors les Congréganistes », la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui exige une autorisation légale pour enseigner et permet en conséquence un contrôle, le décret du 27 juin 1902 qui aboutit à la fermeture de beaucoup d'établissements, et, enfin, la loi du 7 juillet 1904 interdisant à tout Congréganiste l'enseignement tant public que privé.

Cet aboutissement est vécu comme un drame personnel par les enseignants – dont beaucoup d’enseignantes – et, bien sûr, en tant que question majeure par les Congrégations. Un tarissement des vocations sera d’ailleurs rapidement observé.

La « solution » trouvée est celle de la **sécularisation** qui suppose une demande personnelle, une attestation-accord de l’évêque et une autre du (de la) Supérieur(e) général(e) : le sécularisé cesse d’être un religieux.

C’est une période très troublée et passionnée dont la Mayenne est un « point chaud », époque de l’opposition entre le curé et l’instituteur laïque. Elle durera longtemps... Les armes de combat sont nombreuses et variées : attaques verbales, propagande, pression des employeurs...

A Lignièrès-la-Doucelle, des documents attestent de démarches à domicile des catholiques opposés à ces évolutions, de loin les plus nombreux.

Venons-en succinctement enfin à l’époque moderne, postérieure à 1904.

De ce moment à la Seconde Guerre mondiale, l’école libre constitue une réponse religieuse et politique ; les enseignants sont des religieuses sécularisées et des « vicaires-instituteurs » possédant le Brevet élémentaire, ces derniers favorablement accueillis par la population pour leur double mission sacerdotale et d’éducation.

C’est aussi le début de la JAC, née à Méral en 1933...

Signalons une figure de prêtre-instituteur présente d’abord à Villaines puis à **Lignièrès** : A. Fouqué qui exercera aussi après 1945.

Ensuite et jusqu’aux années 60, milite un laïcât mandaté par la hiérarchie catholique au sein des AEP (Associations d’éducation populaire) et des APEL (Parents de l’enseignement libre) qui poursuivront leur action dans la dernière période, à partir de 1960, où l’école libre acquiert un visage ecclésial et dont le « caractère propre » est reconnu par l’Etat.

Après Vatican II (1962-65), on parlera de « communauté éducative ».

**A Lignièrès-la-Doucelle**, comment tout cela s’est-il traduit ?

**L’école libre de filles** ouvre rapidement, le 1<sup>er</sup> octobre 1903 (28 créations au sein du département cette année-là). Celle de **garçons** ne sera constituée qu’en 1943, parmi les dernières. Elle fermera en 1966 par suite de la fusion.

La première, sous le nom de **Notre-Dame de Lourdes**, propriété de la Société civile, sera sous contrat simple en 1960 en la forme d’une « école primaire mixte élémentaire avec une classe enfantine ».

En assumeront la direction Sœur Bouzy (1903-1928), Mesdemoiselles Gillot (1928-1954), Dupont (1954-1957) puis André (1957-1966) et Madame Perret, à partir de 1966...

Des festivités remarquées et appréciées auront lieu en 2004 pour le centenaire de cette école... qui fermera ses portes en 2008.

Mais laissons la parole à d’autres, plus qualifiés par leurs engagements, pour décrire la suite qui repose sur des laïques : ainsi, en Mayenne, il y a trente ans, on ne trouvait plus que 32 religieuses – dont 20 directrices – sur 639 enseignantes.

Pour l’évolution concrète de **l’enseignement public au XXe siècle**, qui comprend donc la **fermeture de l’école d’Orgères-la-Roche** et, finalement, le **rassemblement**, en école mixte, du groupe scolaire rue de la Libération, nous ferons de même puisqu’il s’agit d’histoire récente et actuelle dont Parents d’élèves et Professeurs auront sans doute à cœur de traiter.

*Cette synthèse, volontairement succincte, supposait de replacer les créations et fermetures dans leurs contextes pour aider à la compréhension de cheminements longs et fréquemment hachés. Elle voulait montrer aussi que nos connaissances sont bien lacunaires, en particulier sous l’Ancien Régime et que les schémas simplistes privé / public, souvent présentés, peuvent être loin de la réalité. Nous espérons que ces quelques apports susciteront réactions et compléments.*